

## L'église Notre-Dame

Cette église, l'un des plus beaux édifices paroissiaux de canton de Louviers, s'inscrit dans un site paysager remarquable, cadre naturel privilégié et boisé, dégagé de tout bâtiment récent.

La pierre calcaire à grain fin y est dans toutes ses parties. L'architecture du chœur est assez proche de celle des autres de la région, mais il est le seul entièrement voûté.

La partie la plus ancienne (nef) date du XII<sup>ème</sup> siècle. Au XVI<sup>ème</sup> siècle ont été ajoutées une tour qui porte le clocher et la chapelle seigneuriale. Le porche d'entrée, date, lui, du XVI<sup>ème</sup> siècle.

### Notre église est en péril...

Plusieurs restaurations ont déjà permis à l'édifice de tenir bon face à l'usure du temps : en 1990, la toiture de l'église a été entièrement refaite, en 1997, les bancs fixes sur plancher bois et les boiseries ont été restaurés et en 2008 le mur d'enceinte a entièrement été restauré par l'association de réinsertion Cursus.

Mais en 2008, plusieurs morceaux de plâtre recouvrant les poutres, sont tombés lors d'un office, ne faisant heureusement aucune victime.

De plus, l'infiltration de l'eau entraîne une humidité très forte qui détériore les murs portant de magnifiques fresques du XIX<sup>ème</sup> siècle et le maître autel.

Ces événements ont alerté le Conseil Municipal qui a pris la décision de lancer une opération de consolidation de la structure de l'édifice afin de le préserver et permettre aux habitants d'en profiter encore longtemps...



*Admirez le chœur exceptionnel entièrement voûté !*

## Travaux envisagés

La stagnation des eaux de pluie au pied des murs crée des infiltrations mettant en danger toute la structure de la base du bâtiment. De plus, le fort taux d'humidité à l'intérieur de l'église détériore les fresques ainsi que la charpente et la voûte de la nef.

Pour y remédier, un réseau enterré des eaux pluviales sera créé et des gouttières seront posées.

Les soubassements seront assainis et restaurés, la charpente et la voûte de la nef seront remises en état.

## La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret en 1997, la **Fondation du Patrimoine** a pour mission la sauvegarde et la mise en valeur des nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

Elle manifeste son intérêt pour le projet de restauration de l'église Notre-Dame.

## Participez !

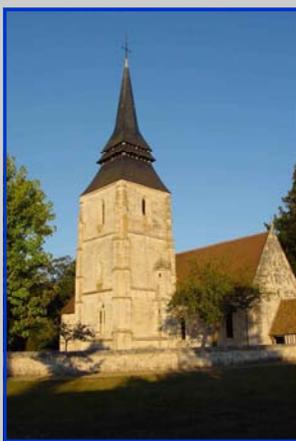
La commune d'Amfreville-sur-Iton, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a décidé de lancer une campagne de souscription en faveur de la restauration de l'église Notre-Dame.

La souscription s'adresse à tous, particuliers, entreprises. Si vous souhaitez apporter votre aide, complétez et expédiez le bon de souscription au dos, accompagné de votre don. En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt.

**Par avance, nous vous remercions pour votre participation.**



*Cette église, entièrement faite de pierre calcaire à grain fin, est l'un des plus beaux édifices paroissiaux du canton de Louviers...*



*Les soubassements sont fortement détériorés par la stagnation des eaux de pluie...*



*La charpente et la voûte de la nef ont également besoin d'une restauration urgente...*



## VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LE PROJET ?

Remplissez ce bon de souscription à découper et envoyez le à la Fondation du Patrimoine, accompagné de votre don.

**En retour, un reçu fiscal vous sera délivré, vous permettant de bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi.**

### Bon de souscription à découper

Je fais un don pour participer à la **restauration de l'église Notre-Dame**.  
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Fondation du Patrimoine - Eglise Amfreville-sur-Iton* ».

**Mon don est de : ..... Euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.**

- **Pour les particuliers**, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

**ou** de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (*limite atteinte avec un don de 66 666 €*). *Exemple : Un don de 1000 € = 750 € d'économie d'impôt.*

- **Pour les entreprises**, déduction du bénéfice imposable à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :**

de l'Impôt sur le revenu **ou** de l'Impôt sur la Fortune

**NOM** ..... **OU SOCIETE**.....

**ADRESSE**.....

**CODE POSTAL** ..... **VILLE** .....

**Coupon-réponse à renvoyer à :** Fondation du Patrimoine  
Délégation Régionale HAUTE-NORMANDIE  
C/o FFB - 14 rue Georges Charpak - B.P 332  
Mont-Saint-Aignan Cedex

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.*

*Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

*La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune.*

*J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.*

## Soyons acteurs de la sauvegarde de notre patrimoine !



Participez à la restauration de  
L'église Notre-Dame !

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

AMFREVILLE-SUR-ITON